



Le 13 JUIN 2014

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.68.66

Mèl : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Compte rendu CTL du 12 juin 2014

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO Laure Alentado, Rachel Delacourt et Guillaume Tavin.

1) Approbation des PV des CTL des 31 mars et 6 mai 2014

Ceux ci sont adoptés à l'unanimité.

2) Bilan local de la formation professionnelle 2013

Rachel Sugneau responsable locale de la formation présente le bilan 2013 de la formation professionnelle.

Constat a été fait que les agents se sont investis tant en tant que formateurs que de stagiaires, ce qui a représenté 4.2 jours de formation par agent au titre de l'année 2013.

La décentralisation sur sites (Langres et Saint Dizier) des formations obligatoires a été très appréciée des agents. Cette démarche sera poursuivie en 2014 lorsque cela sera possible.

Tous les agents admissibles à l'oral des concours de toutes catégories ont été admis. Bravo à eux !

M. Colnot relève le très bon niveau des résultats et ce d'autant plus que l'équipe de la formation professionnelle voit son temps de travail effectif amputé par de nombreuses décharges (syndicales ou électives). C'est pourquoi, notre secrétaire départementale FO peut autant s'investir dans la défense des agents !!!!!!!

Il est à noter qu'il y a une symétrie grade / corps d'agents et bénéficiaires de la formation professionnelle. Cela signifie que, par exemple, 41% de cadres B ont bénéficié de 41% des formations.

L'inscription des agents aux stages ne peut être faite que suite à l'accord de leur chef de service. Lorsque ces agents ne se rendent pas aux stages prévus, c'est généralement en raison de contraintes personnelles de dernière minute (enfant malade, problème de voiture, mauvais temps, maladie....).

En ce qui concerne la e formation, elle sera de plus en plus développée pour les formations de très courte durée (ex : frais de déplacement). A cet égard, une plateforme plus performante (appelée E-DOCEO) a été mise en place depuis le 3 février 2014. Lors du comité départemental de la formation du 22 mai, la direction a évoqué avec les chefs de service présents l'opportunité d'acquérir des casques afin de permettre aux agents de s'isoler pour effectuer l'e-formation sur leur poste de travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Haute-Marne n'est plus centre d'examen pour le concours commun catégorie C et examen pro de B en A. Mais les personnes, lors de leur inscription, pourront choisir leur département d'examen en fonction de leurs préférences personnelles (Dijon, Troyes, Châlons...).

Les tuilages sont un système de formation pratique très apprécié des agents, surtout en ce qui concerne les missions du pôle transverse dans la mesure où, souvent, il n'existe pas de formation spécifique. Ils seront à nouveau développés avec l'Aube et la Marne sur 2014.

Certains tuilages se sont faits au sein même du département, ce qui représente une charge de travail supplémentaire pour les agents volontaires...qui sont donc à nouveau remerciés pour leur disponibilité !

3) Plan départemental de la formation 2014

Il comprend les formations proposées au niveau local, les formations du Centre Intrarrégional de Formation ainsi que les e-formations. De même, les préparations aux concours y figurent pour information.

Ce plan est mis en ligne sur Ulysse 52 rubrique « Les agents », « Formations et concours ».

L'ensemble des formations a été détaillé, avec leur contenu, leur durée et les formateurs .

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE			
ABSTENTION	3	1	1

4) Examen du baromètre social en Haute Marne

La transmission pour information d'un diaporama (contexte de la démarche), des résultats qui ressortent de la consultation des agents ainsi qu'une première analyse propre au département de la Haute-Marne par rapport aux résultats nationaux a été effectuée pour examen lors de ce CT.

En Haute-Marne, 198 agents sur 330 (soit 60% de participation, contre 54% au niveau national) ont répondu à cette enquête réalisée du 3 au 20 décembre 2013.

Les résultats de la Haute-Marne seront communiqués à l'ensemble des agents en même temps qu'un plan d'action pour répondre aux points négatifs soulevés au sein du département et sur lesquels la Direction a des marges de manœuvre.

Il est très compliqué d'interpréter ce genre d'enquête dans la mesure où des agents ont pu craindre que ce questionnaire ne soit pas vraiment anonyme (et n'ont donc pas répondu), ou que seuls les agents mécontents ou se sentant les plus concernés y ont répondu. Cela ne reflète donc pas forcément le ressenti de l'ensemble des agents.

Une question aborde la façon dont sont perçus les syndicats en termes d'information sur la DGFiP. Il en ressort que 48% des personnes estiment qu'ils sont une bonne source contre 45% plutôt pas une bonne source. Il est à parier que ces 45% ne sont pas des adhérents FO....

Cette enquête devrait être annuelle afin d'en mesurer l'évolution...donc il faut y répondre!!!!

En conclusion, il faut noter, tout de même, que seules deux personnes (en Haute-Marne) ayant répondu au questionnaire seraient prêtes à quitter la maison pour voir si l'herbe est plus verte ailleurs...mais vont-elles franchir le pas ? ? ? ?

5) Questions diverses

* M. Colnot informe les OS que l'harmonisation des salaires pour les B et C sera effectuée sur la paie de juillet (versée fin juillet). Toutes les Indemnités Forfaitaires De Déplacements (IFDD) sont amenées à disparaître pour être remplacées par une prime de rendement mensuelle. Cette refonte indemnitaire sera effectuée sur le régime le plus favorable, donc certains agents verront leur paie augmenter même si leur

situation personnelle n'a pas changé . Aucun agent ne sera perdant (au travers d'une garantie de rémunération) dans la mesure où l'agent ne change pas de poste !

Chaque agent recevra, avec sa feuille de paie de juillet, les éléments de comparaison lui permettant de comprendre l'évolution de sa paie. Le service RH sera à la disposition des agents pour toute question.

Pour les agents de catégorie A et A+, la bascule se fera en octobre (paie octobre).

Une note départementale est à venir, pour début juillet.

* Prime d'accueil : afin de valoriser le métier de l'accueil généraliste, cette prime concernera tous les agents qui ont répondu aux usagers au guichet (SIP, SIE, trésoreries ; ni Enregistrement ni SPF) en 2013. Elle sera versée sur la paie de juin.

Cette prime sera compatible avec la prime de caisse, et elle variera de 50 à 400 € en fonction des demi journées d'ouverture au public (donc prorata temporis avec le temps partiel) et dans le cadre d'un calendrier d'équipes tournantes établi par le responsable de service (donc pas de prime si accueil généraliste effectué à titre exceptionnel pour dépanner un collègue !).

Il semble qu'aucune prime de campagne IR ni de prime de caisse ne sera versée en 2014 mais elles seront versées en 2015 au travers de cette prime d'accueil.

Les éléments de calcul sont décrits dans une note départementale publiée sur Ulysse 52.

* Trésorerie de Chevillon : la remise de service aura lieu le 1^{er} septembre prochain, le déménagement est prévu lors de la dernière semaine d'août.

* SIP de Saint Dizier : une surcharge de travail a été remontée en dépit de la présence de deux auxiliaires et du traitement partiel de déclarations d'impôt sur le revenu (saisie) par le SIP de Joinville. Un agent contractuel catégorie C y sera affecté à compter du 18 juillet...espérons que les mouvements définitifs combleront le manque de personnel !!!!

Les collègues du recouvrement du SIP de Saint Dizier souhaitent avoir une cloison de confidentialité suite au transfert de leurs bureaux dans la partie accueil du SIP (dans le cadre de l'arrivée des collègues de Chevillon). La Direction répond que, lors de la visite de ses représentants à Saint Dizier, il avait été indiqué que cela n'était pas possible (question de dégagement sécurité) et qu'il leur avait été proposé de disposer leur poste de travail au 1^{er} étage tout en maintenant un poste de travail au guichet pour plus de proximité avec les usagers. De la même façon, les box de réception restent à leur disposition.

* Trésorerie de Wassy : concernant le fléchage de l'accès handicapé, la Direction se rendra sur place, de même que pour le manque de luminosité extérieure.